

Déclaration de conformité

Directive 2011/65/UE (RoHS) – (UE) 2020/364

Types de matériaux :

A4 [®]	PA 6 G	PTFE	St 6000 [®] protect
A4 [®] FQ 1000	PA 6 G + huile	PVC	St 6000 [®] XDP
Ceradur	PA 6 G + huile bleu	PVDF	St 7000 [®] AMB
CeraFlex	PA 12 G	St 500 [®]	St 7000 [®] EHT
CeramX [®]	PEEK	St 1000 [®]	St 9000 MOS ²
Flex 11	PETP	St 4000 [®] ATEX	St 9100 huile
Flex 77	PETP-SP	St 6000 [®] AST	Profil C métallique
Flex 88	PharmaStat	St 6000 [®] AST FDA	1.4301
Flex Line [®]	POM	St 6000 [®] ELS	Profil C métallique
Flex protect	PP	St 6000 [®] ELS FDA	galvanisé
Flex Wear	PS 1000 [®]	St 6000 [®] GB	
FlexGuard	PS 4190 [®]	St 6000 [®] MDP	

La déclaration de conformité s'applique également aux types de matériaux de qualité FSP (Food Secure Product).

Les types de matériaux indiqués ci-dessus sont conformes aux prescriptions de la Directive UE 2020/364 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2019 et de la directive 2011/65/UE à la limitation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS).

Remarques générales

La déclaration correspond à l'état de la technique et de la science à la date de la déclaration et ne peut pas être assimilée à une déclaration de garantie. Il n'est accepté aucune responsabilité concernant le caractère exhaustif et correct des informations fournies. Le destinataire / utilisateur de nos produits doit prendre en compte les lois et dispositions actuelles, sous sa propre responsabilité.

Notre déclaration est basée sur des documents que nous avons reçus de nos fournisseurs et sur des calculs et des contrôles de migration de tiers.

En cas de modification de la loi, des règlements / directives, des matières premières, des recettes, des processus de traitement ou similaire, la déclaration doit être actualisée. Les versions précédentes perdent alors automatiquement leur validité. Nous recommandons de demander cette déclaration à intervalles réguliers.